

Quoi faire en cas de...

Si vous êtes dans l'impossibilité de participer à une séance, nous vous prions de bien vouloir communiquer par téléphone avec votre intervenant le plus rapidement possible. Vous pouvez laisser un message si vous n'avez pas réussi à le contacter de vive voix. Votre intervenant vous remettra le numéro de téléphone.



Pour tout renseignement

Téléphone : 438 820-0272

Courriel : conge.precoc-assiste.cemtl@ssss.gouv.qc.ca



À l'intention des usagers

Programme de congé précoce assisté (CPA)

Pour bien s'informer.



*Pour plus d'informations,
référez-vous au personnel soignant.*

Direction des ressources humaines,
des communications et des affaires juridiques

Tous droits réservés © CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal,
juin 2022

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal

Québec 

Québec 



Un service de réadaptation intensif à domicile

Le programme congé précoce assisté (CPA) a été identifié pour vous afin d'optimiser votre réadaptation. En effet, une équipe de professionnels a évalué votre état de santé et votre potentiel de réadaptation pour participer au CPA.



Qu'est-ce que le programme CPA ?

Notre programme a été conçu pour les personnes qui ont besoin d'une réadaptation à intensité élevée à la suite d'une hospitalisation, et qui peuvent retourner à domicile lors du congé.

Les activités de réadaptation seront effectuées à domicile. Afin de maximiser vos capacités physiques, vous recevrez des services de physiothérapie, ergothérapie et kinésiologie selon votre évolution. Vous recevrez aussi les conseils nécessaires pour vous prendre en main pendant et après votre période de réadaptation au programme CPA.

Afin de permettre un retour à domicile sécuritaire, des services de soins à domicile — soins infirmiers, aide à l'hygiène, recommandations d'équipements — pourront vous être offerts si votre état le justifie.

La fréquence des séances et la durée de votre réadaptation seront évaluées par notre équipe CPA. La durée de la réadaptation peut s'échelonner sur huit semaines et la fréquence des traitements dépendra de l'évolution de votre état. Vous pouvez vous attendre à avoir trois visites par semaine en moyenne, compte tenu du caractère intensif de votre réadaptation.

Si vous avez encore besoin de réadaptation après huit semaines, vous serez dirigé vers un autre service de réadaptation qui poursuivra les objectifs entrepris au CPA.

En prévision de vos séances à domicile

Les professionnels de notre équipe CPA vous contacteront pour planifier les séances à domicile. Il est important de nous informer s'il y a des particularités à prendre en compte dans votre domicile pour mieux faciliter le travail des professionnels (p. ex. : accès à votre domicile, présence d'animaux, présence de punaises de lit, etc.).

Pour une réadaptation optimale

Votre implication personnelle aux activités de réadaptation est primordiale pour favoriser une réadaptation efficace et atteindre vos objectifs.

Il est important aussi de communiquer à votre intervenant tout changement dans votre condition de santé ainsi que vos rendez-vous médicaux à venir.